



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Bruxelles, le 11 septembre 2026

Publicité

À la recherche d'un rendement intéressant ? Belfius propose des obligations à revenu fixe sur 16, 25 et 40 mois

Dans le contexte macroéconomique actuel, caractérisé par une courbe des taux ascendante, Belfius opte résolument pour une offre solide d'obligations à revenu fixe, avec des durées variées. De cette manière, Belfius offre à ses clients la possibilité d'échelonner la durée de leurs investissements et d'être moins dépendants de l'environnement de taux à un moment précis.

C'est pourquoi Belfius propose trois **obligations BFC à revenu fixe en euro** avec une durée déterminée comprise entre 16 et 40 mois et un coupon brut connu à l'avance (les coupons bruts sont soumis à un précompte mobilier de 30 %). Investir comporte toujours des risques et des frais.

Belfius Financing Company (LU) Fixed Rate 3,00% 10/2026-02/2028

Durée de 16 mois, période de souscription du 11/09/2026 jusqu'au 30/09/2026 inclus. Droit au remboursement : le capital investi est remboursé à 100 % à l'échéance¹. Type de coupon : coupon annuel fixe. Frais totaux en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale (inclus dans le prix d'émission) : Pourcentage maximal : 1,66%, pourcentage indicatif : 0,59%.

Important à savoir

Obligation² avec droit au remboursement du capital investi émise par Belfius Financing Company, soumise au droit belge. Avant d'investir dans ce produit, veuillez lire le prospectus de base ([Notes Issuance Programme](#)), les éventuels suppléments, le [résumé du prospectus de base](#), ainsi que les [Final Terms](#). Ces documents et toutes les informations concernant les charges et les risques sont également consultables sur la fiche produit.

[En savoir plus](#)

Belfius Financing Company (LU) Fixed Rate 3,20% 10/2026-11/2028

Durée de 25 mois, période de souscription du 08/09/2026 jusqu'au 30/09/2026 inclus. Droit au remboursement : le capital investi est remboursé à 100 % à l'échéance finale¹. Type de coupon : coupon annuel fixe. Frais totaux en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale (inclus dans le prix d'émission) : Pourcentage maximal : 2,60%, pourcentage indicatif : 0,88%.

Belfius



Important à savoir

Obligation² avec droit au remboursement du capital investi émise par Belfius Financing Company, soumise au droit belge. Avant d'investir dans ce produit, veuillez lire le prospectus de base ([Notes Issuance Programme](#)), les éventuels suppléments, le [résumé du prospectus de base](#), ainsi que les [Final Terms](#). Ces documents et toutes les informations concernant les charges et les risques sont également consultables sur la fiche produit.

[En savoir plus](#)

Belfius Financing Company (LU) Fixed Rate 3,50% 10/2026 – 02/2030

Durée de 40 mois, période de souscription du 08/09/2026 jusqu'au 30/09/2026 inclus. Droit au remboursement : le capital investi est remboursé à 100 % à l'échéance finale¹. Type de coupon : coupon annuel fixe. Frais totaux en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale (inclus dans le prix d'émission) : Pourcentage maximal : 4,16%, pourcentage indicatif : 1,20%.

Important à savoir

Obligation² avec droit au remboursement du capital investi émise par Belfius Financing Company, soumise au droit belge. Avant d'investir dans ce produit, veuillez lire le prospectus de base ([Notes Issuance Programme](#)), les éventuels suppléments, le [résumé du prospectus de base](#), ainsi que les [Final Terms](#). Ces documents et toutes les informations concernant les charges et les risques sont également consultables sur la fiche produit.

[En savoir plus](#)

Ces produits sont **disponibles** tant **dans les agences Belfius** que via les **canaux digitaux**. Pour plus d'informations sur l'offre complète actuelle pour les particuliers, nous vous renvoyons vers notre site web : [L'offre mensuelle de Belfius - Belfius](#).

¹ Ces produits vous donnent droit au remboursement de votre capital investi à l'échéance finale (avant frais). En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in*) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.

*Le bail-in peut être défini comme un ensemble de mesures imposées par les autorités de supervision, visant à faire supporter les pertes d'un établissement de crédit en difficulté par tout ou partie de ses créanciers, y compris les investisseurs ayant souscrit à des instruments de dette. Ces mesures peuvent entraîner une réduction de la valeur nominale de l'instrument de dette ou sa conversion en actions de cet établissement de crédit, afin d'absorber ses pertes et/ou de le recapitaliser (la réduction de la valeur nominale peut, dans certains cas, conduire à une valeur nulle de ces produits financiers).

² En investissant dans des obligations, vous prêtez de l'argent à une entreprise ou à un gouvernement. Une obligation donne droit à un taux d'intérêt (généralement) fixe et à un remboursement du capital investi à l'échéance. Cependant, votre capital n'est pas garanti. Par exemple, si l'émetteur n'est pas en mesure de rembourser ses dettes à l'échéance, vous risquez de perdre tout ou partie du montant investi. D'autres risques sont également associés aux obligations, tels que le risque de change et le risque d'inflation.



Outre ces produits, Belfius propose une large gamme de produits d'épargne et de produits d'investissement avec des conditions intéressantes.

Plus d'infos ?

Contact presse Belfius Banque & Assurances : Ulrike Pommée, + 32 (0)2 222 02 57
ulrike.pommee@belfius.be | press@belfius.be | www.belfius.be